

« Mon cœur s'est subitement arrêté de battre »

Dimanche 3 avril, Arnaud Fay, 41 ans, devrait prendre le départ du marathon de Paris. Un petit exploit pour cet homme officiellement décédé le 18 octobre 2017 et... « ressuscité », selon ses mots.

Le témoignage

Le 8 octobre 2017 à Rennes. Arnaud Fay, alors âgé de 37 ans, prend le départ du semi-marathon de Tout Rennes court.

Pas une épreuve insurmontable pour ce sportif qui pratique le foot depuis l'âge de 5 ans et a aussi joué au niveau régional. « Je n'ai jamais eu aucun problème de santé. Je m'entraînais trois fois par semaine et j'avais aussi pris goût pour la course à pied. » Un sportif bien dans sa tête et dans son corps qui avait déjà plusieurs semi-marathons à son actif.

Il s'effondre sur la ligne d'arrivée

Il s'élançait avec son père, lui-même marathonien, pour les 21 km de course à travers les rues de la capitale bretonne. « Tout s'est bien passé jusqu'à ce que je passe la ligne d'arrivée. J'étais en train de regarder ma montre pour vérifier mon temps. »

Puis le trou noir. Arnaud s'effondre. Par chance pour lui, des secours et une équipe du Samu sont présents sur place et il est pris immédiatement en charge. « J'ai été victime d'une mort subite. Mon cœur s'est subitement arrêté de battre. J'ai été officiellement mort avant d'être ressuscité. »

Il doit son salut à la rapidité des secours qui l'ont choqué sur place et ont réussi à faire repartir son cœur. Il est ensuite transporté en urgence absolue au CHU de Rennes. Son état reste très critique.

Il va rester plusieurs semaines hospitalisé dans le service de cardiologie. « On ne sait toujours pas, aujourd'hui, ce qui a provoqué cette mort subite, regrette le sportif. Mon cœur continuait à faire des arythmies



Arnaud Fay est aujourd'hui âgé de 41 ans et porte un défibrillateur qui surveille son cœur.

PHOTO : ALICE MOUCHARD / OUEST-FRANCE

assez intenses. La décision a donc été prise de me poser un défibrillateur. »

Un petit boîtier implanté dans son corps avec une sonde connectée à son cœur. « Son rôle est de choquer mon cœur s'il s'arrête de nouveau. »

Pas question de ne plus faire de sport

Arnaud Fay passera ensuite près de trois semaines en réadaptation cardiaque au pôle Saint-Hélène de Rennes. Il retrouve sa vie et va reprendre son métier de contrôleur de gestion dans une entreprise des Côtes-d'Armor.

« Le plus dur a été ensuite d'apprendre que le foot et les courses étaient terminés pour moi. Ça a été un vrai coup de massue d'autant que j'étais ambitieux de m'inscrire, à l'époque, au marathon de Paris. »

Autre question qui l'angoisse : « On n'a pas trouvé la cause de ma mort subite. Or, elle peut avoir des origines génétiques et donc, potentiellement, mes deux filles sont susceptibles d'en être victimes. »

Mais Arnaud Fay refuse cette fatalité. Il va notamment être suivi par le professeur François Carré, cardiologue au service de médecine du sport du CHU de Rennes. « Après s'être

opposé à ce que je participe à nouveau au marathon, il a finalement levé son interdiction. Il m'autorise à le faire à condition que je ne me mette pas dans le rouge. »

En résumé, pas question de faire souffrir son cœur. « Je serai donc sur la ligne de départ le 3 avril. » Avec un maillot aux couleurs de la fondation Cœur et recherche à laquelle il s'est associé et qui travaille notamment sur la question de la mort subite des sportifs.

Samuel NOHRA.

Une étude pour percer les mystères de la mort subite des sportifs

« Attention, il ne faut pas se méprendre. Ce n'est pas le sport qui tue mais c'est le sport qui peut être un révélateur d'un problème cardiaque », tient à préciser, en préambule, le professeur François Carré, cardiologue au service de médecine du sport du CHU de Rennes.

Le praticien fait partie de la fondation Cœur et recherche qui travaille actuellement sur un projet inédit. « On cherche à comprendre pourquoi, chaque année en France, près de 1 000 personnes décèdent d'une mort subite en faisant du sport. » Sur ces 1 000 décès, près de 300 concernent des personnes de moins de 35 ans. « Pour les morts de plus de 35 ans, elles sont surtout victimes

d'un infarctus du myocarde. Mais pour les plus jeunes, les raisons restent souvent inexplicables. » Pas de signes avant-coureurs et pas de pathologies connues. Un déficit d'explication qui est aussi dur à accepter pour les familles.

Des autopsies et analyses génétiques

À rappeler aussi que les maladies du cœur représentent la deuxième cause de mortalité en France après le cancer et la première cause de mortalité pour les femmes.

« Et on ne parle pas de sportifs professionnels mais bien de monsieur et de madame tout le monde qui fait du vélo, du football, de la

course, du tennis... » A savoir qu'aux États-Unis, la palme des mortalités des sportifs est sur les terrains de golf !

D'où l'intérêt du projet baptisé Résoudre. « Pour comprendre les causes de ces morts subites, nous voulons pouvoir pratiquer des autopsies poussées qui seront complétées par des analyses génétiques. Nous savons que de nombreuses pathologies cardiaques peuvent être liées à la génétique », explique le professeur Carré.

Une approche très novatrice. « Nous nous appuyons sur la société des médecins d'urgence, les Samu, qui interviennent sur ces morts subites. Nous devons aussi obtenir

l'autorisation des familles pour pratiquer les autopsies et les tests génétiques qui seront envoyés dans un laboratoire spécialisé à la Pitié Salpêtrière, à Paris. »

Un protocole très rigoureux à mettre en place. Autre obstacle : financer cette étude. « Les analyses génétiques sont onéreuses. Il nous manque encore 250 000 € pour lancer Résoudre. D'où l'appel au financement que nous lançons. »

L'étude devrait durer deux ans et les médecins espèrent pouvoir mieux cerner ces morts subites et surtout, à terme, mettre en place des politiques de prévention.

S. N.

Tué devant un bar : l'accusé condamné à 25 ans

Après trois jours de procès, la cour d'assises d'Ille-et-Vilaine a condamné Rodrigue Prince, hier, à 25 ans de prison, dont les deux tiers avec sûreté. Il avait tué Stéphane Phobère à Rennes.

Justice

« Stéphane Phobère est mort pour un mot de trop et un sourire de travers, commence l'avocat général Jean-Marie Blin dans son réquisitoire, devant la cour d'assises d'Ille-et-Vilaine. Il n'y a rien de sérieux pour expliquer sa mort, en dehors de la colère et du ressentiment absurde d'un homme, Rodrigue Prince, de ses élucubrations sur une bande fantomatique qui le poursuivait depuis des semaines. Il peut y avoir eu conflit, plusieurs témoins en parlent, mais on a du mal à croire que Rodrigue Prince a été réellement en danger. »

« Un acte fou et brutal »

À l'issue de deux jours de débats tendus, l'avocat général a requis 25 ans de réclusion criminelle avec une sûreté pour les deux tiers de la peine, pour Rodrigue Prince.

L'homme, âgé de 37 ans, est accusé d'avoir tué Stéphane Phobère, mort le 3 mars 2018, au petit matin, sur le trottoir, devant le bar latino El Cubanacan, à Rennes, suite à une altercation.

Pour l'avocat général, il y a bien préméditation, intention meurtrière. « On est loin d'un concours de circonstances. »

M^e Erwan Prigent, qui représente le père de la victime, parle « d'un acte fou et brutal. S'il y a du danger, c'est Rodrigue Prince qui le suscite. Stéphane Phobère n'est pas armé, ne le menace pas. Et lui, l'abat froidement en lui tirant dans le dos. »

Pour M^e Olivier Chauvel qui, avec M^e Camille Ernstberger, représente les frères et sœurs de la victime, l'accusé n'a laissé aucune chance à sa victime. « Quand on tire à quatre mètres, dans le dos, avec une arme de calibre peu commun, une balle qui va à 800 mètres par seconde, on sait ce que l'on fait. »

« Stéphane n'a pas 26 ans quand il est abattu comme un animal par un homme lâche qui a pris la fuite, poursuit sa consœur. Stéphane était proche des siens, s'est occupé de sa maman jusqu'à son décès, il était travailleur, calme, affectueux, gentil. » Quand l'avocate voit en Rodrigue Prince, un homme « dangereux, menteur. »

L'avocat de la défense fait une autre

lecture du dossier, et des débats entendus à l'audience : « On sait que les choses ne sont pas dites, ne peuvent pas être dites, car il se passe à l'extérieur de ce prétoire, une autre forme de justice, explique M^e Jean-Guillaume Le Mintier. Il suffit d'entendre la prose mortifère qui a été posée sur les réseaux sociaux, avant et après les faits, pour comprendre le climat dans lequel Rodrigue Prince vivait, et qui l'a conduit à réagir, à surréagir. C'est celui d'une traque, d'un ennemi à abattre. Et Rodrigue Prince sait, que dans ce monde, les menaces sont mises à exécution. »

« Un coup de sang », selon la défense

L'avocat parle d'un immense gâchis. « Ce qui divise les deux hommes aurait pu les rapprocher. Leur venue en métropole, l'arrêt précoce de la scolarité, la justice, l'importance de la famille. »

M^e Jean-Guillaume Le Mintier s'interroge sur des zones d'ombre : « Les témoins du bar sont incapables de rapporter le contenu des échanges entre les deux hommes. Ce soir-là, Stéphane Phobère était

accompagné de trois à quatre personnes, un seul a été entendu. Où sont les autres ? Où est le téléphone de Stéphane Phobère ? Pourquoi son appartement a été vidé dans la panique ? »

L'avocat réfute la thèse de la préméditation, « Rodrigue Prince n'a pas changé ses habitudes, il ne sait pas que Stéphane Phobère viendra dans le bar. Il a tiré une seule fois dans l'obscurité la plus complète, à visage découvert, devant de nombreux témoins. Il a agi sur un coup de sang et a fait le choix d'une mort sociale pour apaiser les tensions. »

Avant la suspension d'audience, Rodrigue Prince a regardé la famille de Stéphane Phobère, « je suis désolé », puis la sienne, « navré pour ce qui arrive aujourd'hui ».

Quatre heures plus tard, la cour d'assises d'Ille-et-Vilaine a suivi les réquisitions de l'avocat général et condamné Rodrigue Prince à 25 ans de réclusion criminelle, dont les deux tiers avec sûreté (soit 16,5 ans) pour assassinat.

Agnès LE MORVAN.

Ukraine : les dons centralisés à Betton

La Protection civile et l'Association des maires de France se mobilisent pour venir en aide à la population d'Ukraine.



La Protection civile, association française de secouristes, s'organise en Ille-et-Vilaine pour collecter des dons pour les Ukrainiens. PHOTO : OUEST-FRANCE. ILLUSTRATION.

Solidarités

C'est à Betton, dans la métropole nord de Rennes, qu'est basée la Protection civile d'Ille-et-Vilaine. C'est là aussi que l'association de secouristes va centraliser les dons pour l'Ukraine qui arrivent de tout le département. Avec l'Association des maires de France (AMF), ils appellent à la solidarité nationale pour soutenir les habitants touchés par la guerre.

« Depuis plusieurs jours, de nombreuses communes d'Ille-et-Vilaine sont prêtes à agir. Tout va s'orchestrer pour qu'on puisse servir de point relais dans les mairies », détaille Pierre Breteau, le président de l'AMF 35 et maire de Saint-Grégoire, près de Rennes. La communauté de communes de Monfort, Betton, Vignoc, etc. Beaucoup de collectivités veulent aider.

Chacun peut donner

« L'idée est de pouvoir centraliser les dons des particuliers, des entreprises, des professionnels de santé et de voir ce que nous avons nous-mêmes en stock », poursuit l'élu.

Parmi les priorités : des lits de camp, sacs de couchage, couvertures de survie, vêtements, projecteurs, rallonges, générateurs, des produits d'hygiène comme savons, dentifrices, brosses à dents, couches et lait maternisé, serviettes hygiéniques.

Le matériel médical professionnel sera également précieux mais les Bretiliens peuvent aussi fournir des masques chirurgicaux, bandages élastiques, pansements, solutions antiseptiques. Aucune denrée alimentaire ou argent ne seront acceptés.

À Betton, un lieu de stockage de 2 400 m² vient d'être trouvé grâce à un particulier qui a proposé son aide. Les mairies peuvent y amener directement ce qu'elles auront récolté ou s'organiser avec la Protection civile pour que l'association récupère les dons.

Les équipes bretiliennes espèrent faire partir un premier camion samedi vers Orléans, stockage national, d'où partira un convoi de semi-remorques pour les camps de réfugiés en Pologne à la frontière avec l'Ukraine.

Entrée Gratuite

SALON DE L'IMMOBILIER

4 AU 6 MARS

CENTRE DES CONGRÈS DE RENNES MÉTROPOLE
LE COUVENT DES JACOBIENS

Vendredi de 14h à 19h, Samedi de 10h à 19h et Dimanche de 10h à 18h
www.salonnimmobilier.com

en partenariat avec

RENNES 2022

8-9-10 MARS

25^e édition

Parc expo - Rennes aéroport

L'INNOVATION AGROALIMENTAIRE S'INVENTE TOUJOURS AU CFIA. PRENEZ PART À L'ÉVÈNEMENT !

CRÉEZ VOTRE BADGE GRATUIT sur www.cfiaexpo.com

cfiaexpo.com / mycfia.com

INGRÉDIENTS & PAI EQUIPEMENTS & PROCÉDÉS EMBALLAGES & CONDITIONNEMENTS

en partenariat avec